



Pouvoir d'achat : Urgence sociale

L'intersyndicale a été reçue dès le jeudi 9 juin 2022, veille de la mobilisation

Après nous avoir entendu, l'employeur partage nos constats sur les difficultés financières et d'accès au logement,

Si aucune proposition concrète n'a pu être formulée, en raison de l'incertitude sur l'augmentation du point d'indice,

➡ L'employeur s'est engagé

à ce que tous les agents des nos collectivités aient une **augmentation de leur salaire au delà de 2,65 % (dernière augmentation du SMIC), quelle que soit la décision du gouvernement pour le point d'indice**

➡ Des pistes sérieuses ont été évoquées :

- ✓ **L'augmentation de la valeur du chèque -déjeuner par la seule augmentation de la part employeur**
- ✓ **Un renforcement de l'action sociale avec notamment :**
 - La mise en place d'un **contrat collectif** pour la **mutuelle** et le **maintien de salaire** (prévoyance) plus avantageux pour les agents
 - Un **accès au logement facilité**
 - Une nouvelle offre pour la **restauration administrative**
- ✓ **Un engagement à revaloriser le régime indemnitaire de façon significative sur la durée restante du mandat (2023-2026)**

L'employeur s'est engagé à recevoir l'intersyndicale à nouveau pour rediscuter de ces propositions dès la connaissance du dégel du point d'indice avant l'été.

➡ **Face à l'urgence de la situation, l'intersyndicale demande à être directement reçu par la maire d'ici l'été**



cfdt@rennesmetropole.fr
02 23 62 24 61



sud@rennesmetropole.fr
02.23.62.25.75



ugict-
cgt@rennesmetropole.fr
02.23.62.24.49



cgt@rennesmetropole.fr
02.23.62.24.65



unsa@rennesmetropole.fr
02.23.62.24.68